



DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR UN CREDIT - RÉGLEMENT VERS UN PARTICULIER

- 1/ COPIE DU CARNET DE FRANCISATION
OU DE LA CARTE DE CIRCULATION DU BATEAU**
(à nous fournir au montage de la demande de financement)
- 2/ CERTIFICAT DE NON-HYPOTHÈQUE MARITIME POUR LES
BATEAUX DE PLUS DE 7M**
- 3/ PIÈCE D'IDENTITÉ, JUSTIFICATIF DE DOMICILE ET RIB DU VENDEUR**
(propriétaire actuel du bateau)
- 4/ ACTE DE VENTE SIGNÉ ENTRE ACHETEUR (tous les acheteurs) ET
VENDEUR (tous les vendeurs) AVEC INDICATION DU PRIX DE VENTE**
(le prix doit être en corrélation avec la demande de crédit acceptée)
- 5/ AVIS DE LIVRAISON COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ ENTRE ACHETEUR ET
VENDEUR**
- 6/ COPIE DES RÈGLEMENTS FAITS PAR L'ACHETEUR AU VENDEUR**

www.cgi-finance.com

